

Département de la Savoie
République Française

Délibération numéro 2023 - 77

COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUTE MAURIENNE VANOISE
DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 03 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 03 mai à 20 heures 30, le Conseil communautaire dûment convoqué s'est réuni au siège de la Communauté de communes sous la Présidence de Monsieur Christian SIMON.

La convocation a été envoyée en date du 26 avril 2023.

Présents : Jacques ARNOUX, Stéphane BECT, Maurice BODECHER, Stéphane BOYER, Natacha BRENIER, Jean-Marc BUTTARD, François CAMBERLIN, Yann CHABOISSIER, François CHEMIN, Éric FELISIAK, Humberto FERNANDES, Nathalie FURBEYRE, Denise MELOT, Jacqueline MENARD, Jean-Claude RAFFIN, Maryvonne ROBIN, Erica SANDFORD, Jérémy TRACQ.

Absents : Roland AVENIERE, Christian CHIALE, Agnès BALZER, Christian FINAS, Marc KONAREFF, Gilles MARGUERON, Laure MAURETTE, Christian SACCHI, Karin THEOLIER, Thierry THEOLIER.

Procurations : Christian SACCHI à Jean-Marc BUTTARD
Karin THEOLIER à Jean-Claude RAFFIN

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 19

Nombre de pouvoirs : 02

Nombre de votants : 21

Monsieur Humberto FERNANDES a été désigné secrétaire de séance.

Objet : Convention d'objectifs et de moyens

- **CCHMV / communes de Modane et Fourneaux / Groupement des professionnels du canton de Modane (GPCM)**

Monsieur Jérémy TRACQ, Vice-président, rappelle à l'assemblée que par l'adhésion des communes de Modane et Fourneaux et de la CCHMV au programme Petites Villes de Demain, les trois structures ont reconnu la nécessité de conforter le rôle de bourg-centre de Modane-Fourneaux et de lutter contre les signes de dévitalisation.

Le diagnostic du tissu commercial conduit par la CCI de la Savoie avec l'appui des partenaires du programme a montré l'importance du commerce dans la dynamique des centres-bourgs, les achats constituant le premier motif de fréquentation de ces derniers, mais a aussi identifié ses fragilités (âge des commerçants et besoin de renouvellement, vacance commerciale...).

Par la signature de la convention-cadre le 29 mars 2023, les partenaires ont reconnu en particulier le rôle de l'animation commerciale dans la dynamique du centre-ville et des actions du GPCM dans l'attractivité commerciale et résidentielle, avec deux fiches-actions afférentes.

La CCHMV, compétente en matière de politique locale du commerce, - dans la mesure où les actions servent le territoire ou une majorité de commerces -, et les communes de Modane et Fourneaux, compétentes dans tous les autres domaines touchant le commerce sur leur périmètre (urbanisme, entretien des voiries, culture et vie locale...) souhaitent formaliser dans une convention d'objectifs et

de moyens leur soutien financier au Groupement des Professionnels du Canton de Modane, et ses projets en matière de redynamisation du tissu commercial.

Le GPCM, créé en 1998, compte 63 adhérents, sur l'agglomération Modane/Fourneaux, mais également de façon ponctuelle à Aussois, Bessans, Val-Cenis Sollières-Sardières... L'association œuvre globalement pour favoriser le développement économique du canton. Elle demande depuis plusieurs années un soutien de la collectivité pour les actions menées autour de la fédération de leur réseau, mais aussi de l'animation commerciale du centre-bourg, et la visibilité et l'amélioration de l'offre commerciale.

La convention proposée engage les parties pour 2 ans.

La CCHMV s'engage pour sa part à apporter une subvention de fonctionnement de 7 000 euros au titre de l'année 2023, les communes de Modane et Fourneaux s'engageant sur un montant de 2 500 euros chacune pour l'année 2023.

Le GPCM s'engage pour sa part :

- à poursuivre les objectifs communs inscrits dans la convention,
- à fournir et présenter annuellement en réunion de bureau de la CCHMV, l'objet de sa demande de subvention, son projet, les actions envisagées, et un bilan technique et financier des actions réalisées,
- à participer aux démarches, réunions, et actions engagées dans le cadre du programme « Petites Villes de Demain »,
- à coordonner dans la mesure du possible ses actions d'animation commerciale et toute action en lien avec la redynamisation du centre-ville avec les interventions des communes afin de renforcer l'impact de ces événements ou à défaut rechercher une complémentarité, en s'appuyant notamment sur le manager de commerce
- à assurer une information régulière des parties prenantes sur les activités en cours (rencontre, mail...), en s'appuyant notamment sur le manager de commerce

Monsieur le Président demande à l'assemblée de délibérer.

Le Conseil communautaire,

Vu l'exposé de Monsieur le Vice-président,

Vu le projet de convention d'objectifs et de moyens,

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Approuve** les termes du projet de convention d'objectifs et de moyens à conclure entre la CCHMV, les communes de Modane/ Fourneaux et le GPCM ;
- **Autorise** Monsieur le Président, ès-qualités, à signer le projet de convention ;
- **Charge** Monsieur le Président de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en Conseil communautaire en séance de ce jour.

Pour copie conforme, Modane, le 12 mai 2023.

Le Président
Christian SIMON

